

(1)
(N^o 49.)
—

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 22 MAI 1861.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi de crédits supplé- mentaires au Département des Finances, s'éle- vant ensemble à fr. 14,494 42.

(Voir les Nos 150 et 163 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; FORTAMPS, SACQUELEU, et
D'HOOP, Rapporteur.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter le rapport de votre Commission des Finances, sur le Projet de Loi allouant des crédits supplémentaires au budget du Département des Finances, s'élevant ensemble à la somme de 14,494 fr. 42 c.

Ces crédits se divisent en frais d'instance et déboursés pour 13,519 fr. 60 c., se rapportant aux exercices de 1851, 1856, 1857, 1858 et 1859, pour des sommes assez minimes; l'article le plus important qui y est compris est celui de 13,146 fr. 27 c., résultant de dépenses de l'instance soutenue par le domaine contre les communes usagères de la forêt de Freyr, au sujet du mode de cantonnement des affouages et qui a été terminée par transaction; une somme de 974 fr. 82 c. est demandée en outre pour dépenses du domaine, dont le détail est indiqué dans l'exposé des motifs.

Le Gouvernement ayant suffisamment expliqué les motifs de la demande de ces crédits, votre Commission vous propose, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi.

Le Président,
Baron BETHUNE.

Le Rapporteur,
D'HOOP.